

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation  
30 mars 2017

Date d'affichage  
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES - ACHAT DES VÉGÉTAUX**

N° de délibération : **2017\_04\_07\_12**

Rapporteur : **M. FENAT**

Dans le cadre d'aménagements et de l'entretien des espaces, les services de la Ville sont amenés à produire, stocker, planter une large gamme de végétaux afin d'améliorer la qualité paysagère des espaces, ou de créer des décors en végétal pour les animations.

Il est donc proposé de mieux organiser et rationaliser les achats en regroupant les besoins par le biais d'un marché qui se décompose en 9 lots permettant d'acquérir auprès des producteurs spécialisés les dits végétaux aux meilleures conditions.

Parallèlement, cette démarche renouvelée sur le périmètre communal intéresse d'ores et déjà la communauté d'agglomération pour une partie, et peut intéresser, tant en termes d'opportunité, que de besoins, des communes-membres de celle-ci.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue à par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivants :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées ;

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par les membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'appel d'offres compétente sera une Commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement avec voix délibérative.

La procédure consistera en un marché d'appel d'offre, à bons de commande à prix unitaires et forfaitaires, sans minimum, ni maximum, en application de l'article 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois. Les bons de

commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

Ce marché est fractionné en 9 lots :

- Lot 1 : Arbres
- Lot 2 : Arbustes
- Lot 3 : Rosiers
- Lot 4 : Vivaces
- Lot 5 : Bulbes
- Lot 6 : Bulbes en mélange
- Lot 7 : Semences pour prairies fleuries
- Lot 8 : Mini-mottes
- Lot 9 : Décoration de végétaux peints ou floqués

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer consécutivement pour le compte de l'ensemble des membres, la procédure d'appel d'offre afférente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017,

**OUI l'exposé qui précède,**

**DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

**DÉSIGNE** la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

**DIT** que la Commission d'appel d'offres compétente sera la Commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

**ÉLIT** pour la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : M. FENAT

Membre suppléant : M. HAQUELLE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2017, et suivant, sous réserve de leur vote.

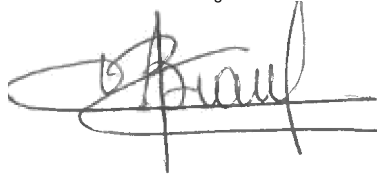
**Résultat du vote :**

- Voix pour : **23**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

**Alain BIAUX**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:31:38  
Référence : a97d999186eaff9b6ef574a812982d4b51eda636